



**LUCADVISOR**

# RAPPORT DE VEILLE DE SUBVENTIONS



DATE : //



## DES FINANCEURS ET DES DISPOSITIFS DIVERSIFIÉS

ENSEIGNE	XX
DIRIGEANT	NC
ACTIVITÉ	5530Z: "Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisir"
SIRET	XX

## DES FINANCEURS ET DES DISPOSITIFS DIVERSIFIÉS



## LES ÉTAPES DE LA PRESTATION

1	AUDIT DES PROJETS	//
2	RECHERCHES DES AIDES ET SUBVENTION	//
3	RAPPORT DE VEILLE DE SUBVENTION	//
4	CONSEILS EN DEVELOPPEMENT	Sur demande



## RAPPORT DE SUBVENTION - CROISSANCE



INVESTISSEMENT



DIGITALISATION



IMMOBILIER D'ENTREPRISE



DESTINATION R.S.E

FINANCEUR	TITRE	MONTANT	PROJET	DATE DE FIN
<u>REGION OCCITANIE</u>	Appel à projets FEDER : "Développer les équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous en zone urbaine"	60 % maximum des dépenses éligibles.	Investissements matériels, immatériels et immobiliers. Extension, rénovation ou aménagement d'un local, d'un site	<b>31/12/2027</b>
<u>ADEME</u>	Fonds Tourisme Durable	Aide Forfaitaire pour chacun des investissements.	Investissements et/ou études Transition Écologique.	<b>31/12/2023</b>
<u>UNION REGIONALE DES CAUE OCCITANIE</u>	Fédérer les accompagnements en amont de projets de construction, architecture, urbanisme, énergie, paysage et environnement, culture	Accompagnement	Dépenses d'investissement Dépenses de fonctionnement pour: Architecture / Construction Urbanisme / Aménagement Environnement/Paysage	<b>RÉCURRENCE PERMANENTE</b>

### REMARQUES COMPLÉMENTAIRES



## RAPPORT DE SUBVENTION - COMPÉTENCES



DIRIGEANT

SALARIÉS



FINANCEUR	TITRE	MONTANT	PROJET	DATE DE FIN
<u>AGEFICE</u>	FONDS D'ASSURANCE FORMATION DES TRAVAILLEURS NON SALARIÉS DU SECTEUR DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES	<p>3000€ DE PRISE EN CHARGE PAR AN pour une contribution CFP <math>\geq 10\text{€}</math></p> <p>500€ DE PRISE EN CHARGE PAR AN pour une contribution CFP <math>\leq 10\text{€}</math></p>	FORMATION DU DIRIGEANT	<b>RENOUVELABLE AU 01.01 / NON CUMULABLE</b>
<u>AFDAS</u>	OPÉRATEUR DE COMPÉTENCE OPCO DES SECTEURS DE LA CULTURE, DES INDUSTRIES CRÉATIVES, DES MÉDIAS, DE LA COMMUNICATION, DES TÉLÉCOMMUNICATIONS, DU SPORT, DU TOURISME DE LOISIRS ET DU DIVERTISSEMENT.	PLAFOND DE 1400€/ AN POUR ENTREPRISES DE MOINS DE 11 SALARIÉS	FORMATION DES SALARIÉS	<b>RENOUVELABLE AU 01.01 / NON CUMULABLE</b>

### REMARQUES COMPLÉMENTAIRES